

Séance ordinaire du 16 avril 2012

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce seizième jour du mois d'avril deux mille douze à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général et Danielle Bilodeau, greffière.

CV-2012-03-29**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 avril 2012, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires suivantes prévues aux points 5.3, 9.4 et 18.3 intitulées :

« Ressources humaines

Embauche d'adjointes administratives à la Direction générale
Réf. : RH-2012-053

Environnement et infrastructures

Modification du contrat relatif à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour les travaux de réfection de la rue des Commandeurs et d'une partie du boulevard Alphonse-Desjardins (secteur Lévis) et attribution du contrat pour les travaux de réfection de la rue des Commandeurs et d'une partie du boulevard Alphonse-Desjardins (secteur Lévis)
Réf. : EI-GEN-2012-044

Avis de motion

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit
Réf. : EI-GEN-2012-060 »

ainsi que par l'ajout de l'affaire suivante :

« Direction générale

Embauche de la directrice des Ressources humaines
Réf. : DG-2012-057 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-30**Période de questions**

Environ 45 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2012-03-31**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 2 avril 2012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-32

Report de la date du prononcé des décisions concernant la démolition des bâtiments situés au 32-34 et au 36-38-40-40A, côte du Passage (secteur Lévis)

ATTENDU l'audition tenue par le conseil de la Ville le 26 mars 2012 dans le cadre des appels des décisions du comité de démolition concernant la démolition des bâtiments situés au 32-34 et au 36-38-40-40A, côte du Passage (secteur Lévis);

ATTENDU que le prononcé des décisions du conseil de la Ville à l'égard de ces appels a été fixé au plus tard le 16 avril 2012;

ATTENDU qu'il y a lieu de reporter la date prévue pour le prononcé de ces décisions;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De reporter au plus tard le 7 mai 2012, au cours de la séance ordinaire du conseil de la Ville prévue pour cette date, le prononcé des décisions dans le cadre des appels des décisions du comité de démolition refusant la démolition des bâtiments situés au 32, 34 et au 36, 38, 40 et 40A, côte du Passage (secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-33

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 27 mars et 2 avril 2012

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 27 mars et 2 avril 2012 est déposé.

CV-2012-03-34

Lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la nouvelle Ville de Lévis concernant la titularisation d'un employé

Réf. : [RH-2012-044](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la nouvelle Ville de Lévis concernant la titularisation d'un employé, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-044.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-35

Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale

Réf. : [RH-2012-045](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De proclamer la semaine du 7 au 13 mai 2012 *Semaine nationale de la santé mentale* et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance du sentiment de confiance pour favoriser le bien-être individuel, un meilleur environnement social, de même que pour préserver la santé mentale de tous.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-36

Aide financière à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches

Réf. : [DG-2012-050](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accorder une aide financière de 1 500 \$ à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-37

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité organisée par le Club rotary de Lévis

Réf. : [DG-2012-054](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Mario Fortier, Janet Jones, Simon Théberge et Michel Turner à participer à l'activité organisée par Le club rotary de Lévis au bénéfice du Comptoir le grenier qui aura lieu le 19 avril 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-38**Proclamation de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus**Réf. : [DG-2012-055](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De proclamer la semaine du 22 au 29 avril 2012 *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* et de hisser le drapeau promouvant cet événement sur un mât de l'hôtel de ville du 16 au 29 avril 2012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-39**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de La société grand village inc.**Réf. : [DG-2012-056](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Janet Jones et Dominique Maranda à participer à l'activité organisée au bénéfice de La société grand village inc. qui aura lieu le 8 mai 2012 à Québec et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-40**Modification de la dénomination de la direction générale adjointe – développement viable et de la structure organisationnelle de cette direction générale adjointe et de la Direction de l'environnement et des infrastructures**Réf. : [EI-2012-030-R-1](#)

ATTENDU l'analyse des besoins ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De remplacer le nom de la Direction générale adjointe du développement viable par celui de la Direction générale adjointe du développement durable.

De modifier la structure organisationnelle de la Direction générale adjointe du développement durable selon l'organigramme joint en annexe A-3 à la fiche de prise de décision EI-2012-030-R-1.

De modifier la structure organisationnelle de l'actuelle Direction de

l'environnement et des infrastructures afin de créer la Direction des infrastructures selon l'organigramme joint en annexe A-1 à cette fiche de prise de décision, d'établir la structure de la Direction de l'environnement selon l'organigramme joint en annexe A-2 à cette fiche de prise de décision et d'ajuster les postes en fonction de cette réalité.

De modifier la structure de la Direction des finances et des services administratifs pour inclure, au Service des technologies de l'information, la Division de la géomatique et la Division des technologies de l'information, selon l'annexe B de cette fiche de prise de décision.

De décréter que ces nouvelles structures soient effectives en date du 30 avril 2012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-41

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'outillage et d'équipements de sécurité

Réf. : [EI-EM-2012-010](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

Pour financer la dépense relative à l'acquisition d'outillage et d'équipements de sécurité, d'affecter un montant de 50 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2013 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-42

Disposition de véhicules et affectation du fruit de la vente

Réf. : [EI-EM-2012-014](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser la vente par le Centre de services partagés du Québec du véhicule dont la valeur estimée excède 10 000 \$, tel qu'il est identifié en annexe à la fiche de prise de décision EI-EM-2012-014, ainsi que le directeur de l'Environnement et des infrastructures ou le chef du Service des équipements motorisés à signer tout document relatif à cette vente.

D'affecter le fruit de la vente des véhicules énumérés en annexe à cette fiche de prise de décision aux dépenses d'immobilisation relatives au remplacement d'équipements ou de véhicules, afin de réduire les coûts d'entretien en mécanique et d'améliorer la flotte.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-43

Engagement de la Ville à l'égard des travaux d'infrastructures, de voirie et d'éclairage dans le cadre du prolongement des rues Thomas-Chapais et Germaine-Guèvremont (secteur Lévis)

Réf. : [EI-GEN-2012-049](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation d'un ingénieur quant à la conformité des travaux d'installation des infrastructures, de voirie et d'éclairage dans le cadre du prolongement des rues Thomas-Chapais et Germaine-Guèvremont (secteur Lévis) à l'autorisation accordée lorsqu'ils seront achevés.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-44

Attribution du contrat pour la réalisation des travaux de construction de nouveaux liens routiers dans le secteur Saint-Romuald et décret des travaux

Réf. : [EI-GEN-2012-056-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'attribuer le contrat pour la réalisation des travaux de construction de nouveaux liens routiers dans le secteur Saint-Romuald (appel d'offres 2012-50-19) à Charles-Auguste Fortier inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 3 944 701,20 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux, le tout conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation à être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'exécution de ces travaux, à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt RV-2012-11-49 et à la signature du contrat d'échange du lot 2 154 328 du cadastre du Québec contre les lots 4 836 282 et 4 836 283 de ce cadastre à intervenir entre la Ville et 9056-7447 Québec inc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-45

Détermination d'une zone d'arrêt et installation de panneaux d'arrêt

Réf. : [EI-GEN-2012-060](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De déterminer une zone d'arrêt et décréter l'installation de panneaux d'arrêt à l'endroit suivant :

246° sur la rue des Colibris, à l'intersection de la rue du Verdier, en direction est et ouest, dans le secteur Saint-Rédempteur.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-46

Attribution de contrats pour la fourniture du service de signaleurs pour l'arrondissement de Desjardins

Réf. : [EI-TP-2012-009](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'attribuer le contrat pour la fourniture du service de signaleurs pour l'arrondissement de Desjardins (appel d'offres 2012-50-15) à Agence sécurité accès inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 101 800 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-47

Fermeture temporaire d'une partie de la rue du Mont-Marie (secteur Lévis)

Réf. : [POL-2012-010](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De fermer temporairement la partie de la rue du Mont-Marie (secteur Lévis) située entre les rues Perreault et des Hospitalières, le 1^{er} juin 2012, de 8 h à 16 h, ou le 7 juin 2012 en cas de pluie, pour la tenue d'une journée sportive organisée par le Collège de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-48

Aide financière à l'Atelier occupationnel Rive-Sud inc.

Réf. : [DVC-SOC-2012-015](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder une aide financière de 16 000 \$ à l'Atelier occupationnel Rive-Sud inc. pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-49***Journée nationale du sport et de l'activité physique***Réf. : [DVC-SPO-2012-012](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontange
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accorder la gratuité pour les activités de bains libres dans les piscines municipales pour la période du 3 au 6 mai 2012, afin de souligner la tenue de la *Journée nationale du sport et de l'activité physique* et ainsi favoriser le développement de saines habitudes de vie auprès de la population.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-50**Protocole d'entente à intervenir avec Vélo sécur concernant la fourniture de services de prévention et de sensibilisation à vélo**Réf. : [DVC-SOC-2012-013](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec Vélo Sécur concernant la fourniture de services de prévention et de sensibilisation à vélo, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SOC-2012-013 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-51**Création du comité consultatif du parc régional de la Pointe-De La Martinière**Réf. : [DVC-SPO-2012-007](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De créer le comité consultatif du parc régional de la Pointe-De La Martinière selon les conditions et les modalités suivantes :

Mandat

Le comité consulte, étudie, et formule des recommandations au comité exécutif sur les sujets suivants :

- ⇒ L'organisation, l'opération, l'administration et le développement du parc, notamment sur :
 - l'achat, la location, la construction et l'aménagement des terrains, des équipements, des bâtisses et des accessoires nécessaires à l'organisation et à l'opération des activités du parc ;
 - la planification des immobilisations à être réalisées dans le parc ;

- les ententes, s'il y a lieu, avec les partenaires associés au développement du parc ;
- la programmation annuelle des activités du parc.

- ⇒ Les besoins, les attentes et les contraintes des clientèles du parc, notamment en capitalisant sur les éléments d'information provenant des utilisateurs.
- ⇒ Tout autre mandat confié par le comité exécutif de la Ville et le conseil de la Ville.

Règles de régie interne

Le comité a le pouvoir d'adopter des règles de régie interne qui ne sont pas prévues à la présente résolution.

Composition du comité

Le comité se compose des sept membres suivants :

Trois (3) membres du conseil de la Ville, dont au moins un conseiller du district électoral où se situe le parc, un membre du comité exécutif de la Ville et un conseiller de l'un des deux autres arrondissements de la Ville ;

Un (1) représentant de la société en commandite Rabaska nommé par celle-ci ;

Trois (3) citoyens, dont un citoyen résidant dans les limites du parc et deux citoyens résidant à l'extérieur des limites du parc, dans le district électoral où se situe le parc.

Un conseiller en sports et plein air de la Direction de la vie communautaire et un fonctionnaire de la Direction de l'environnement et des infrastructures participent aux délibérations, sans droit de vote, et assistent les membres du comité.

Les membres du comité sont nommés par résolution du conseil de la Ville, à l'exception du représentant de la société en commandite Rabaska.

Présidence

Le président et le vice-président sont nommés par le conseil de la Ville.

Le vice-président remplace le président en son absence.

Secrétaire et personne ressource

Le conseiller en sports et plein air de la Direction de la vie communautaire agit à titre de secrétaire du comité. Il prépare les ordres du jour, donne les avis de convocation des séances et rédige les procès-verbaux de celles-ci. En cas d'absence du secrétaire à la séance, le chef du Service des sports et du plein air de la Direction de la vie communautaire assume les fonctions de secrétaire du comité ou désigne une personne pour agir à titre de secrétaire.

Le comité peut requérir à titre de personne-ressource, de manière ad hoc, les fonctionnaires des différentes directions de la Ville ou tout autre personne nécessaire au bon fonctionnement du comité.

Remplacement et vacance

Le conseil de la Ville peut remplacer tout membre du comité nommé par résolution. Si une vacance survient parmi ces membres, le conseil de la Ville nomme par résolution un nouveau membre.

Séance du comité

Le comité se réunit au besoin et aussi souvent qu'il le désire.
Les séances sont convoquées par le secrétaire du comité.

L'avis de convocation de la séance, incluant un ordre du jour des questions débattues, doit être transmis à chaque membre au moins quarante-huit (48) heures avant l'heure de la dite séance.

Les irrégularités dans l'avis de convocation ou dans sa transmission ou sa non réception par un membre n'affectent en rien la validité des délibérations lors d'une séance.

Quorum

Le quorum des séances du comité est fixé à quatre (4) membres, incluant la présence du président ou du vice-président.

Recommandation

Toute recommandation doit être motivée et adoptée à la majorité des voix exprimées des membres présents. En cas d'égalité, le président possède un vote prépondérant.

Huis clos

Les délibérations du comité se tiennent à huis clos.

Audition

Toute personne peut être entendue concernant une question relative à un dossier à l'étude si le président du comité le juge à propos.

Procès-verbal

Le procès-verbal d'une séance doit être adopté lors d'une séance subséquente du comité.

Transmission du procès-verbal

Une copie du procès-verbal des séances du comité dûment signée par le président et par le secrétaire doit être transmise dans les meilleurs délais au comité exécutif de la Ville de Lévis.

Confidentialité des informations

Sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q.,c.A-2), toutes les informations portées à la connaissance du comité sont confidentielles.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-52**Affectation du produit de la vente d'objets non réclamés**Réf. : [FSA-APP-2012-001](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'affecter les revenus provenant la vente d'objets non réclamés au poste budgétaire 02-134-00-499, pour couvrir les dépenses afférentes à cette vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-53**Financement de la dépense relative à l'actualisation des technologies**Réf. : [FSA-TI-2012-005](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

Pour financer la dépense relative à l'actualisation des technologies, d'affecter un montant de 100 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2013 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-54**Affectation de la réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire**Réf. : [FSA-TRE-2012-009](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'affecter un montant de 53 311 \$ provenant de la réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire, au poste de dépenses 02-132-00-419, pour assumer le paiement des honoraires professionnels relatifs aux demandes de partage de coûts dans les dossiers de santé et sécurité au travail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-55**Dépôt de listes de certains contrats**Réf. : [FSA-2012-014](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De prendre acte des listes de contrats suivantes :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la période du 1^{er} avril au 20 octobre 2011 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 474.1, 4^e alinéa de la Loi sur les cités et villes);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif au cours des mois de janvier, février et mars 2012 (article 477.3, 1^{er} alinéa de la Loi sur les cités et villes);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé au cours des mois de janvier, février et mars 2012 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 3^e alinéa de la Loi sur les cités et villes).

Adoptée à l'unanimité

Conformément à la loi, la greffière doit soumettre cette résolution de nouveau au conseil de la Ville à la séance du 7 mai 2012.

CV-2012-03-56

Tarification relative au contrat d'assurance collective

Réf. : [FSA-TRE-2012-013](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accepter la tarification relative au contrat d'assurance collective attribué par la résolution CV-2008-02-76, pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision FSA-TRE-2012-013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-57

Rejet de la soumission reçue pour la fourniture de services professionnels en actuariat pour les régimes collectifs d'assurance et de retraite

Réf. : [FSA-TRE-2012-014](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De rejeter la soumission reçue pour la fourniture de services professionnels en actuariat pour les régimes collectifs d'assurance et de retraite (appel d'offres 2012-55-06) puisqu'elle n'est pas conforme à l'exigence prévue à l'article 1.6.1 du devis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-58

Acquisition du lot 2 434 491 du cadastre du Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2012-048](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accepter la promesse de vente de 2319-6413 Québec inc. du lot 2 434 491 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-048, laquelle promesse est conditionnelle à la disponibilité des fonds ou à l'entrée en vigueur de tout règlement d'emprunt relatif aux engagements de l'acheteur prévus à cette promesse ainsi qu'à l'obtention des autorisations requises par les instances municipales compétentes, le cas échéant, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-59

Option d'achat du lot 2 434 517 du cadastre du Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2012-077](#) et [DEV-2012-077-C-1](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De prendre en considération l'option d'achat du lot 2 434 517 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-077 et d'y répondre dans le délai dont elle est assortie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-60

Présentation du projet d'aménagement du secteur de la Traverse

Le directeur du Développement, Philippe Meurant, présente le projet d'aménagement du secteur de la Traverse à l'aide de plans, en lien avec les affaires prévues aux deux résolutions précédentes, et donne des précisions à leur égard ainsi qu'à l'égard des travaux qui sont projetés dans ce secteur, des autres transactions à venir et des échéanciers prévus pour ce projet visant la

revitalisation de ce secteur. Il répond par ailleurs aux questions des personnes présentes à ce sujet.

CV-2012-03-61

Cession d'une servitude sur le lot 4 110 293 du cadastre du Québec (secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2012-049](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De céder, à titre gratuit, une servitude d'installation et de maintien, par le ministère des Transports du Québec, d'un panneau de signalisation sur le lot 4 110 293 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 112,4 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-049, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet, et ce, conditionnellement à l'acquisition de ce lot.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-62

Terminaison de l'entente intervenue avec Québec international, corporation de développement économique pour la région du Québec, en matière de promotion et de prospection des investissements

Réf. : [DEV-2012-094](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De mettre fin, à compter du 31 décembre 2012, à l'entente de contribution intervenue le 20 décembre 2006 avec Québec international, corporation de développement économique pour la région de Québec, en matière de promotion et de prospection des investissements, conformément à l'article 2 de cette entente et à la correspondance annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-094.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-63

Désignation de représentants à Parc nautique Lévy (1984) inc.

Réf. : [DEV-2012-098](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De désigner André Langevin et Serge Michaud à titre d'administrateurs de Parc Nautique Lévy (1984) inc. pour les années 2012 et 2013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-64**Prise en charge de l'entretien du trottoir situé entre les immeubles sis aux 150 et 200, chemin des Îles (secteur Lévis)**Réf. : [DEV-2012-099](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De prendre en charge l'entretien du trottoir aménagé par Ultramar entre les immeubles sis aux 150 et 200, chemin des Îles (secteur Lévis) à partir de juillet 2012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-65**Modification de la résolution CV-2011-06-32 « Cession par emphytéose du lot 3 932 712 du cadastre du Québec à Édifice St-Georges (rue Saint-Georges, secteur Lévis) »**Réf. : [DEV-2012-047](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De modifier la résolution CV-2011-06-32 « Cession par emphytéose du lot 3 932 712 du cadastre du Québec à Édifice St-Georges (rue Saint-Georges, secteur Lévis) » par le remplacement des mots « aux conditions mentionnées à la fiche de prise de décision DEV-2011-136 » par les mots « aux conditions mentionnées à la fiche de prise de décision DEV-2012-047 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-66**Demande relative à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, acquisition des lots 5 015 498 et autres du cadastre du Québec et de servitudes et engagement à l'égard des ouvrages de gestion des eaux pluviales (secteur des rues de Languedoc, de La Sarre, de Béarn et de Guyenne (secteur Lévis)**Réf. : [DEV-2012-085](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De demander à Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc. de verser une somme de 20 075 \$ et de s'engager par écrit à céder le lot 5 015 523 du cadastre du Québec à la Ville, et ce, à titre de contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels relative à l'opération cadastrale faisant l'objet du plan préparé par Alain Carrier, arpenteur-géomètre, minute 6 792.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision DEV-2012-085 à intervenir avec ce

promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit les lots 5 015 498, 5 015 499 et 5 015 500 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rues sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit le lot 5 015 523 du cadastre du Québec à des fins de parc ainsi que les lots 5 015 513 et 5 015 542 du cadastre du Québec à des fins de sentiers piétonniers, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ces lots sont affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit le lot 5 015 509 du cadastre du Québec à des fins de bassin de rétention, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit une servitude temporaire de passage sur une partie du lot 5 015 647 du cadastre du Québec à des fins de cercles de virage, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit une servitude d'aqueduc et d'égout sur une partie des lots 4 840 866, 5 015 581 et 5 015 582 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit une servitude d'égout sanitaire sur une partie du lot 3 017 766 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit une servitude d'égout pluvial

sur une partie des lots 4 429 320, 5 015 505 et 5 015 506 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement, soit le bassin de rétention qui sera aménagé sur le lot 5 015 509 du cadastre du Québec et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-67

Autorisation pour la tenue de l'événement Mon arbre à moi au parc des Chutes-de-la-Chaudière

Réf. : [DEV-2012-103](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser l'Association forestière des deux rives à organiser l'événement *Mon arbre à moi* au parc des Chutes-de-la-Chaudière, le 27 mai 2012 et d'autoriser l'utilisation du parc de 7 h à 23 h, sous réserve de la disponibilité des équipements et des infrastructures de la Ville nécessaires à la sécurité et au bon déroulement de l'événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-68

Abrogation de la résolution CV-2009-02-59 « Vente du lot 2 059 520 du cadastre du Québec à Québec transloc inc. (avenue du Maréchal, Parc industriel Pintendre) » et acceptation de l'offre d'achat du lot 2 059 520 du cadastre du Québec (Parc industriel Pintendre)

Réf. : [DEV-2012-056-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De prendre acte du refus de Québec transloc inc., depuis le 16 mars 2009, de signer le contrat notarié de vente devant donner suite à l'offre d'achat signée par l'offrant le 22 décembre 2008 et la vente autorisée par le conseil de la Ville en vertu de la résolution CV-2009-02-59, de déclarer cette offre d'achat et son acceptation nulles et de nul effet à toutes fins que de droit et, en conséquence, d'abroger la résolution CV-2009-02-59 « Vente du lot 2 059 520 du cadastre du Québec à Québec transloc inc. (avenue Maréchal, Parc industriel Pintendre) »

Sous réserve que Québec transloc inc., ses mandataires et ayants droit cessent immédiatement d'empiéter et d'occuper le lot 2 059 520 du cadastre du Québec appartenant à la Ville, d'accepter l'offre d'achat de Québec transloc inc. du lot 2 059 520 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-056-R-1, d'autoriser la mairesse et la

greffière à signer, en temps et lieu, le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Québec transloc inc. et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-69

Fermetures temporaires de rues pour la tenue du Défi des dames de cœur

Réf. : [DEV-2012-064](#) et [DEV-2012-064-C-1](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De fermer temporairement les rues identifiées sur le parcours annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-064 entre 7 h 30 et 11 h 30 le 15 juillet 2012 pour la tenue de l'événement le Défi des dames de Cœur, ainsi que la rue William-Tremblay (secteur Lévis) à partir de 8 h le 14 juillet 2012 jusqu'à 15 h le 15 juillet 2012, et d'autoriser les directions concernées à prêter les équipements énumérés à la fiche de prise de décision DEV-2012-064 à Marathon des deux rives Lévis/Québec, selon leurs disponibilités financières et matérielles.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-70

Avis de motion du Règlement RV-2012-11-65 décrétant un emprunt pour des honoraires professionnels et l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la revitalisation du secteur de la Traverse de Lévis

Réf. : [DEV-2012-066](#)

Le membre du conseil de la Ville Simon Théberge donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-65 décrétant un emprunt pour des honoraires professionnels et l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la revitalisation du secteur de la Traverse de Lévis.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 1 649 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe spéciale imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la Ville, pour l'acquisition de deux immeubles situés dans le secteur de la Traverse de Lévis (garage de la Traverse et le casse-croûte Le Capitaine), à des fins de réserve foncière, dans le cadre de la revitalisation de ce secteur, et pour le paiement d'honoraires professionnels en lien avec ces acquisitions et avec l'acquisition d'une partie du terrain de la gare intermodale avec le bâtiment dessus construit.

CV-2012-03-71

Avis de motion du Règlement RV-2012-11-66 modifiant le Règlement 277-90 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ex-Ville de Saint-Romuald (secteur des crans, partie nord du boulevard de la Rive-Sud)

Réf. : [AGR-2012-015](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Luc Daigle donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-66 modifiant le Règlement 277-90 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ex-Ville de Saint-Romuald.

Ce règlement a pour objet :

- dans les zones 673, 676, 680 et 685, d'assujettir à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale, les opérations cadastrales, la construction et l'agrandissement du bâtiment principal, la transformation et la rénovation affectant l'apparence extérieure du bâtiment principal, l'installation ou la modification d'une enseigne, l'installation ou la modification de l'éclairage extérieur et tous travaux liés à l'aménagement et au réaménagement d'un terrain incluant les aires de stationnement, les remblais, les déblais et l'abattage d'arbres;
- dans les zones 677, 678 et 681, d'assujettir à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale, la construction et l'agrandissement du bâtiment principal, la transformation et la rénovation affectant l'apparence extérieure du bâtiment principal, la construction et l'agrandissement d'un garage étagé hors sol, l'installation ou la modification d'une enseigne, l'installation ou la modification de l'éclairage extérieur et tous travaux liés à l'aménagement et au réaménagement d'un terrain incluant les aires de stationnement, les remblais, les déblais et l'abattage d'arbres; toutefois, un PIIA n'est pas requis pour la délivrance d'un permis de lotissement dans ces zones;
- dans la zone 686, d'assujettir à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale, les opérations cadastrales, la construction et l'agrandissement du bâtiment principal, la transformation et la rénovation affectant l'apparence extérieure du bâtiment principal, l'installation ou la modification de l'éclairage extérieur et tous travaux liés à l'aménagement et au réaménagement d'un terrain incluant les aires de stationnement, les remblais, les déblais et l'abattage d'arbres.

CV-2012-03-72

Avis de motion du Règlement RV-2012-11-67 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Réf. : [EI-GEN-2012-060](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-67 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la 13^e Rue et une partie de la 3^e Avenue (secteur Saint-Rédempteur), sur une partie de la rue Albert-Rousseau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et sur une partie de la rue Déziel (secteur Lévis).

CV-2012-03-73**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-68 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis**Réf. : [EI-GEN-2012-060](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-68 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet de réduire la zone où la vitesse permise est de 30 km/h sur une partie la rue Saint-Georges (secteur Lévis).

CV-2012-03-74**Adoption du Règlement RV-2012-11-64 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux**Réf. : [EI-GEN-2012-051](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-64 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de réglementer l'utilisation de l'eau dans les systèmes d'arrosage automatiques, les systèmes de fonctionnement des lave-autos et pour l'irrigation agricole ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'adopter le Règlement RV-2012-11-64 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-75**Adoption du Règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial)**Réf. : [URBA-2012-030](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de remplacer les règlements adoptés par les conseils d'arrondissement par un règlement unique qui, notamment :

- assujettit la délivrance d'un permis ou d'un certificat exigé par la Ville pour les catégories de travaux déterminées au règlement, à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;
- détermine les catégories de travaux assujetties, selon diverses catégories de constructions, de terrains et de zones ou partie de zones;
- détermine les objectifs et critères d'évaluation applicables aux demandes d'approbation;
- prévoit des dispositions administratives et procédurales applicables aux demandes ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial), sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2012-01-10.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-76

Adoption du Règlement RV-2011-11-30 sur les dérogations mineures

Réf. : [URBA-2012-031](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2011-11-30 sur les dérogations mineures a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de remplacer les règlements adoptés par les conseils d'arrondissement par un règlement unique qui, notamment :

- habilite un conseil d'arrondissement à autoriser, sur demande, une dérogation mineure aux dispositions du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
- prévoit des dispositions administratives et procédurales applicables aux demandes ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'adopter le Règlement RV-2011-11-30 sur les dérogations mineures, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2012-01-11.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-77

Embauche de la directrice des Ressources humaines

Réf. : [DG-2012-057](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'embaucher Manon Gauvreau au poste hors-cadre régulier à temps complet de directrice des Ressources humaines, aux conditions prévues au contrat de travail annexé à la fiche de prise de décision DG-2012-057 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-78

Félicitations au Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière, le comité d'organisation et le personnel de la Ville qui ont participé à la réalisation de l'activité de reconnaissance des bénévoles du territoire qui a eu lieu le 15 avril 2012 au Complexe de soccer honco.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-03-79

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole. La conseillère Ann Jeffrey dépose une demande visant la désignation d'un édifice au nom d'un citoyen du secteur Pintendre.

CV-2012-03-80

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2012-03-81

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

À 20 heures 50, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière
